MEGERALE WASE

DECEMBRE
ddite par le Syndicat
National des Travailleurs
de la
Richarche Scientifique
(S.N.T.R.S.-C.G.T.)
ISSN 0180-5398
CP 50050
directeur de la Publication
A. MONTHYTIN
A. MONTHYTIN
File Control of the Control of t

CN.R.S.

ELECTIONS

AU CONSEIL SCIENTIFIQUE

VOTEZ

ET FAITES

VOTER

SNTRS-CGT SNPCEN-FEN

Alain CLORENNEC et Solveig ALBRAND

Attention, la date limite de réception des votes est fixée au 18 Janvier 1988

RECHERCHE PUBLIQUE LE GOUVERNEMENT NE PARLE PLUS DE DEVELOPPEMENT.

IL VEUT NOUS FAIRE CROIRE A LA "PRESERVATION".

NOUS VIVONS LA REGRESSION.

Le gouvernement prétend que le budget de la recherche et du développement technologique (BCRD) augmente de 8,5%.

En réalité il compare deux choses différentes. A partir de 88 il inclut les budgets recherche des Ministères de la défense, des PTT et autres qui ne ressortissaient pas, jusqu'en 1987, du "BCRD".

En effet, le BCRD 88, quant à lui, ne représente que 39,3 milliards, soit une progression de 2,3%. Compte-tenu du taux d'inflation et de l'indice de sophistication, c'est un budget en régression. Il est, en volume, inférieur à celui de la loi de finance initiale de 1985 de 2,5%, budget que nous avions qualifié à l'époque comme le plus mauvais budget depuis la période 75-78.

L'effort porte donc plus particulièrement sur les secteurs nouvellement intégrés qui connaissent, eux, une progression d'environ 30%. Le budget militaire, à lui seul, représente 40% du financement public de recherche, soit une progression de 7% (+25% en 3 ans).

Une caractéristique essentielle de ce budget est de donner priorité aux projets des développement technologique (an aéronautique (spatial, aéronautique: + 33,2%), Fonds de la Recherche et de la Technologie (+ 45,5%) qui 11 doit lancer nationaux programmes aides prioritaires, accroissement des entreprises (+50,6%), crédit d'impôt (+45,5%). D'autre part, dans le cadre du programme RUREKA, ce seront les projets des industriels en association avec des partenaires étrangers qui seront soutenus. Enfin la participation française au 2ème programme cadre européen française au 2ème programme cadre européen est de 5 396 milliards d'Ecu (1 écu = 7 F).

L'argent existe. Mais le financement public de la recherche industrielle et militaire constitue la partie croissante de l'effort budgétaire de recherche et de développement au détriment de celui de la recherche publique civile. Le gouvernement considère que celle-ci est suffisamment développée et comparable à celles de nos voisins. En conséquence, il n'assure plus son renouvellement et préfère plutôt l'utiliser comme un gisement à exploiter per le secteur privé.

Cette politique de mise à disposition du savoir faire public se met en place alors que, dans le même temps, les industriels, au lieu de développer leurs propres capacités de Recherche, réduisent leur effort, voire même licencient.

Le CNRS, avec un budget de 9 088,9 MF connaît une augmentation de 2,1%. En même temps que diminuent ses possibilités, ses missions sont transformées et l'objectif d'une avancée des connaissances est marginalisé. Ne sont mis en oeuvre que des programmes dictés par le gouvernement et ceux qui permettent la mise à disposition du potentiel de l'organisme aux industriels. Ce que traduit la direction par "le CNRS agence de ressources".

D'où les réorganisations de structures, une nouvelle politique des personnels, la précarisation de l'emploi et la mobilité.

Ces choix vont avoir des conséquences néfastes tant sur les équilibres entre moyens des laboratoires, grands équipements, masse salariale et promotion, que sur le fonctionnement même des unités, l'élaboration et la mise en oeuvre des programmes de recherche.

Ainsi dans le cadre d'une augmentation des moyens des équipes, le soutien de base ne connaît qu'une progression de 0,5% alors que les Actions d'Intervention sur programmes croissent de 13,9%. C'est à dire que seuls les laboratoires qui s'intègreront dans les objectifs de la direction verront leurs moyens augmenter.

Si les très grands équipements connaissent une croissance de 8,2%, c'est en raison des accords internationaux à respecter et non d'une politique à impulser.

Les moyens de calculs n'augmentent que de 0,8% alors qu'est reconnue la nécessité d'intégrer l'informatique dans le fonctionnement de la Recherche Scientifique.

On peut s'interroger sur les objectifs qui auraient orienté les choix budgétaires de la direction.

- Recherche, la direction entend les exploiter pendant quelques années et les rejeter alors qu'il nous paraît nécessaire de les former et d'assurer des emplois stables soit dans l'organisme, soit dans la Recherche Industrielle.
- laboratoires signifie développer ceux qui se nourriront de la mort des autres. L'objectif n'est plus de faire de la science, mais d'être "créatif". Ce n'est pas sans rappeler qu'une émission de télévision est aujourd'hui jugée non sur sa qualité, mais sur son taux d'écoute. Et pour faciliter la compétition, le Directeur Général, dans une lettre en date du 25 novembre annonce aux responsables que si en Janvier seule une partie de leurs moyens leur sera notifié, ce n'est qu'à la fin du mois d'Avril qu'ils en connaitront avec certitude la totalité. Cela ouvre bien sûr la porte à toute forme de clientélisme.
- --- 3) Développer le partenariat avec l'entreprise suppose une maîtrise des objectifs poursuivis par les entreprises, ce qui est loin d'être le cas. Un véritable partenariat ne peut se concevoir que pour une amélioration de la production de biens utiles à la société et nécessite la démocratie dans les choix économiques fondés sur la satisfaction des besoins sociaux.

L'EMPLOI,

LE RECLASSEMENT

L'EMPLOI

Plus que jamais le développement de l'emploi scientifique et technique est indispensable au développement des connaissances, pour assurer l'environnement technique nécessaire au travail scientifique et à l'évolution des métiers.

La dynamique de la recherche repose autant sur l'accroissement du nombre de chercheurs que sur celui des ITA. L'objectif de deux emplois d'ITA, en moyenne, par chercheur reste pleinement valable.

Or, que se passe-t-il au CNRS ?

Non seulement pendant plus de trois ans, il n'y a eu aucun recrutement d'ITA, mais encore, en deux ans plus de 500 postes ont été supprimés. Seuls 100 postes de chercheurs sont créés pour 1988. Dans le même temps la direction développe les emplois précaires (TUC, contrats à durée déterminée, personnels horaires, bourses post-doctorales).

A cela s'ajoutent les répercussions que va avoir le transfert du CDST à Nancy, avec en particulier la réaffectation de 300 ITA dans la Région Parisienne. Cette opération va diminuer, de fait, les possibilités de mutation en Ile-de-France et mobiliser une grande partie des moyens de formation.

La baisse du nombre d'emplois et la précarisation pèsent sur :

- la situation des personnels : baisse du nombre de promotions par concours internes et, dans un avenir proche (1989), diminution importante des possibilités de changements de grade.
- la vie des laboratoires et services en mettant en cause leur fonctionnement même, en modifiant l'organisation du travail au sein des équipes et en aggravant les conditions de travail.

Cela d'autant plus que la direction, pour pallier les suppressions d'emplois, procède à la mise en place d'une restructuratif rampante des unités en initiant une mobilisur des emplois prioritaires. Cette procédure favorise la mobilité des ITA qui partent avec leurs postes, mais elle peut aussi conduire à la mise en péril d'unités de recherche vidées de leur potentiel technique. D'autant plus que la direction du CNRS veut aussi utiliser à cette fin les concours internes : 75% des promotions seront liées à une mutation. C'est une des conséquences de la politique menée par la direction qui transforme le CNRS en agence de moyens.

La formation est, de plus en plus, un élément déterminant de_la réalisation d'un programme scientifique. Cependant, pour prendre cela en compte, il faut sortir d'une conception instrumentale des ITA (ITA = moyens de recherche) et obtenir une réelle politique de formation et des moyens plus importants. Cela implique que cette politique soit débattue à tous les niveaux de le communauté scientifique.

La formation doit permettre la mise à jour régulière des qualifications en fonction des évolutions techniques et l'acquisition de nouvelles techniques pour les agents désireux de voir évoluer leur travail et leur qualification. La reconnaissance des nouvelles qualifications doit déboucher sur la promotion .

Au CNRS les moyens réservés à la formation sont notoirement insuffisants. Les programmes ne répondent pas aux besoins réels des agents et des laboratoires, sont trop souvent des formations d'adaptation et ne s'inscrivent pas, pour la plupart, dans une politique cohérente, globale de formation.

LE RECLASSEMENT

Cette question est décisive pour les ITA et pur le CNRS.

Le reclassement de tous les sous-classés est une mesure de justice. Il est aussi indispensable au développement de l'organisme car ce n'est que dans une situation où tous les agents seront classés au niveau de leur qualification que le CNRS pourra faire pleinement face aux exigences du développement scientifique. Il y a, en effet, pour les ITA une réelle perte de motivation aujourd'hui que seul le reclassement permettra de retrouver.

Des moyens suffisants doivent être mis en place pour que tous les sous-classés obtiennent rapidement leur reclassement.

Aujourd'hui il reste toujours plus de 4500 sous-classés.

Les moyens prévus au titre de 1985 et 1986 sont ridiculement insuffisants (620 changements de corps). Ils ont été répartis de façon aberrante (peu de possibilités pour les corps d'ingénieurs), à tel point que eules 559 des 620 possibilités ont été tilisées. Au titre de 1987, seuls 65 changements de corps auront lieu pour le reclassement.

Cette situation, de même que la façon dont se sont déroulés les concours, a créé un mécontentement profond parmi les candidats qui ont attendu plus de deux ans l'ouverture des concours internes.

Plusieurs jurys et des présidents de jury se sont exprimés sur le manque dramatique de possibilité de reclassement en regard du sousclassement massif qu'ont confirmé les concours internes.

Il est évident que, dans ce contexte, les concours internes ne peuvent avoir lieu normalement. Nous proposons que le reclassement ait lieu par voie de CAP.

En effet, seule une instance paritaire (CAP) permet aux agents d'être jugés par leurs pairs. Elle est le lieu où sont représentés en tant que tels les personnels à parité avec l'administration. Elle permet un jugement des dossiers de façon cohérente (les jurys, eux, travaillent de façon indépendante les uns des autres).

LA REORGANISATION DU CNRS

La communauté scientifique s'est, il n'y a pas si longtemps, vivement opposée au projet de loi Foyer qui réclamait purement et simplement, la suppression du CNRS et le transfert de la majorité de son potentiel aux Universités et aux industriels.

Si le gouvernement a reculé dans la mise en place de cette proposition telle que présentée, il n'en n'a pas pour autant abandonné l'objectif car c'est un élément de la cohérence de sa politique en matière de recherche. Aussi la direction du CNRS, courroie de transmission, met en oeuvre une recherche publique réduite à sa seule fonction d'aide à l'industrie, aménageant le terrain sans heurt pour organiser une agonie paisible de l'organisme.

Le premier axe sur lequel elle a travaillé, c'est la centralisation du pouvoir et le renforcement hiérarchique, qu'il s'agisse de la direction générale, des directions scientifiques, ou même des laboratoires comme en a témoigné la lettre aux responsables qui leur assurait un "rôle" enfin retrouvé. Ceci se fait, bien sûr, au détriment de l'expression des instances consultatives. Ce sont des modifications de la composition même des instances : diminution des élus par rapport aux nommés, diminution forte de la représentation du collège ITA (clivé au niveau des ingénieurs), moindre du collège B et renforcement du collège A. C'est un nombre important de décisions prises hors toute consultation du Comité National tandis que les élus C se voient, petit à petit, exclus non seulement des jurys, mais de bon nombre de discussions concernant l'activité des chercheurs; cette évolution du Comité National risque fort d'être celle que la direction va chercher à impulser au Conseil Scientifique.

Mais l'adaptation de l'organisme à la politique menée passe d'abord par le remaniement des structures de recherche. C'est en effet là que se situe la colonne vertébrale du CNRS. Les propositions faites par la direction il y a presque deux ans entrent dans la vie quotidienne et deviennent, sans décret nouveau, l'organigramme de fonctionnement alors que le projet n'a pas été approuvé par les personnels au CTPC, qu'il a rencontré l'opposition d'une partie du Conseil d'Administration et que le Conseil Scientifique n'a pas été consulté. En effet la "simplification" présentée est telle qu'elle autorise toute manipulation ouvrant la porte à la résurrection d'une variété de structures sans garde-fou ni de recrutement ni de financement.

Le vocabulaire utilisé est, dans l'ensemble, celui dont nous avions l'habitude et l'on pourrait se laisser aller à imaginer qu'il y a, somme toute, beaucoup de similitudes entre l'ancienne structuration et celle qui entre en vigueur. Mais la différence est de taille : unités propres, unités mixtes, groupement, etc., constituaient une terminologie de structures jusqu'à présent sous-tendue par des programmes de recherche de nature ou de volume différents.

Aujourd'hui, il s'agit d'autre chose.

- * Dans les <u>laboratoires propres ou mixtes</u>, le CNRS garde la responsabilité de direction, d'orientation et de gestion et entend mener une politique d'intérêt national. Les actions une politique d'interet national. Les actions dites "cohérentes, fortes et structurées" ne cherchent plus à couvrir la totalité du champ scientifique. S'il nous paraît positif que ces structures contribuent "à l'élaboration et à la mise en oeuvre de véritables politiques nationales" par contre le choix des thèmes que programmes relève totalement de des thèmes ou programmes relève totalement de l'arbitraire, soit l'arbitraire, soit gouvernemental, soit de quelques groupes de pression, hors toute concertation de la communauté scientifique et de tous les acteurs du secteur productif. On observe que le discours met en avant les laboratoires mixtes CNRS-Entreprise : huit sont déjà créés, plusieurs sont en projet, l'objectif est d'atteindre les 50 en cinq ans. Si nous nous félicitons du souci qu'a la direction de développer des relations étroites entre recherche et secteur productif, nos premières analyses soulignent que l'on assiste non à une coopération mais à une main mise des entreprises concernées sur du potentiel CNRS qui aboutit, entre autre, à une confiscation des résultats, alors que celles-ci liquident leurs propres laboratoires (Roussel-Uclaf 1000 licenciements envisagés).
- * Sur les 967 <u>unités associées</u>, 920 relèvent de contrats avec l'Enseignement Supérieur et reçoivent 47% du financement des laboratoires (personnels inclus) du seul CNRS. "Ce mode d'action a joué un rôle déterminant dans le développement et parfois même la survie de la recherche universitaire française". Estimant que des efforts importants ont été consentis pour que se développe une recherche universitaire, la direction abandonne la notion de continuité nécessaire et de cohérence des laboratoires pour celle "de créativité des équipes", critère nouveau qu'elle va invoquer pour défaire un certain nombre d'associations.

Les unités associées voient donc maintenant leur contrat expirer au bout de quatre ans et se retrouvent alors en compétition avec les demandes nouvelles. Si effectivement une réflexion était à mener sur la nature des modifications, les relations CNRS/Universités les solutions entraîner des adoptées ne peuvent être appréhendées hors le contexte : cette période de fragilité va faciliter un important travail d'épuration et de "redistribution des les d ont clairement qu'entendent mener scientifiques qui l'objectif de 20% de suppressions. Cela veut dire mobilité des thèmes et <u>mobilité imposée</u> des personnels, sur lesquels nos élus dans les instances vont avoir à intervenir afin que soient garantis non seulement les droits des personnels, mais aussi une cohérence de la recherche.

- * Les groupements de recherche deviennent maintenant la seule structure englobant toutes les modalités de coordination. Il n'est plus possible que des personnels leur soient affectés, ce qui va dès cet automne, entraîner des mutations que nos élus vont devoir traiter dans l'intérêt des personnels.
- * Une nouvelle formule apparaît : les structures diverses d'intervention. Elles doivent couvrir tout ce qui ne peut pas se gérer par des solutions permanentes. Si ces structures ne sont pas réduites aux actions d'urgences, elles permettent à la direction de multiplier les interventions hors tout contrôle du Comité National et du Conseil Scientifique. Or, il semble qu'elles soient tout particulièrement destinées à recevoir les équipes rejetées afin, dit la direction, que soit pris "le temps de trouver ce qui est bon pour le personnel et bon pour la recherche". Cela veut dire, étant donné les objectifs de suppression d'équipes qu'une très importante marge de manoeuvre risque d'être laissée à la seule discrétion des directions scientifiques.

Dans votre laboratoire, dans votre vie professionnelle, que se passe-t-il?

Discutons ensemble, pour relancer l'action sur des revendications qui soient l'expression de ce que nous vivons au quotidien.

DÈS LA RENTRÉE

PARTICIPEZ AUX DEBATS ET DIVERSES INITIATIVES DU S.N.T.R.S. - C.G.T. DES INITIATIVES SIMILAIRES SONT ORGANISÉES DANS LA MÊME PÉRIODE À L'INSERM, À L'ORSTOM ET DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, POUR CONVERGER

SUR UN TEMPS FORT PENDANT LA SEMAINE D'ACTIONS PREVIJE FIN JANVIER